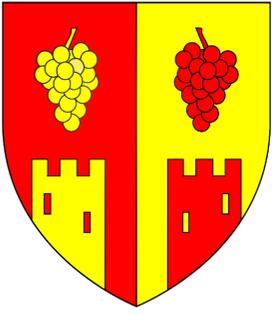


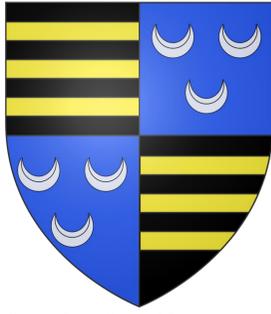
# Blasons des communes du Roannais - 3



**Saint-Haon-le-Vieux**

Parti : de gueules et d'or à deux tours mouvantes de la pointe, ajourées et surmontées de deux grappes de raisin ; le tout de l'un en l'autre.

Délibération du conseil municipal du 11 décembre 1998



**Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire**

Écartelé : aux 1 et 4 de sable chargés de trois fasces d'or ; aux 2 et 3 d'azur chargés de trois croissants d'argent.



**Saint-Just-en-Chevalet**

Parti : au premier de gueules au dauphin d'or ; au second d'or au cheval effrayé de sable posé sur une terrasse de sinople.



**Saint-Marcel-d'Urfé**

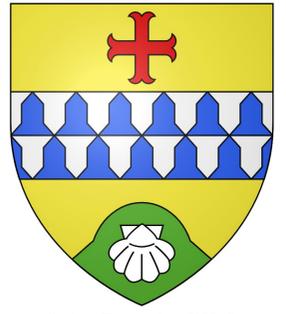
De sinople à la fasce ondulée de vair, accompagnée en chef de la chapelle du lieu d'argent couverte de sable, et en pointe d'une tête de chèvre arrachée aussi d'argent.



**Saint-Priest-la-Prugne**

D'or à trois pointes de gueules, mouvantes de la pointe et dirigées vers le cœur, surmontées d'une devise ondulée de sinople et de trois sapins de sable posés en fasce ; au comble dentelé de gueules.

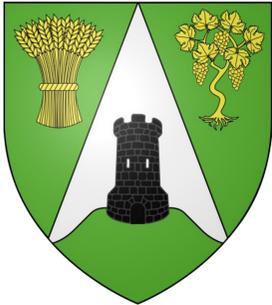
Adopté en conseil municipal le 7 mai 2004



**Saint-Romain-d'Urfé**

D'or à la fasce de vair accompagnée en chef d'une croix surmontée de gueules et en pointe d'un mont d'un couple de sinople chargé d'une coquille d'argent.

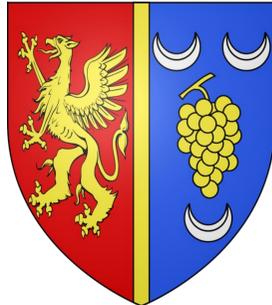
Adopté le 2 novembre 2001



**Saint-Romain-la-Motte**

D'argent à la motte de sinople mouvante de la pointe, sommée d'une tour de sable ajourée du champ, à la chape de sinople chargée d'une gerbe d'or à dextre et d'un cep de vigne fruité, feuillé et arraché du même à senestre.

Délibération du conseil municipal du 17 mai 1990



**Villemontais**

Parti : au premier de gueules au griffon d'or ; au second d'azur à la grappe de raisin d'or, accompagnée de trois croissants d'argent ; à la vergette d'or brochant sur la partition.

## Communes des cantons de Roanne 1et 2 :

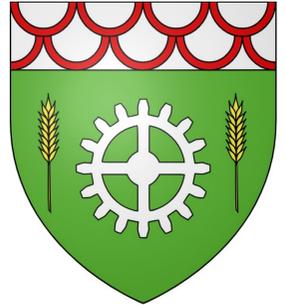
**Roanne, Mably, Riorges,**

**Saint-Léger-sur-Roanne, Villerest.**



**Roanne**

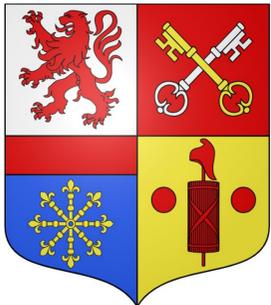
D'azur au croissant d'argent, surmonté d'une croix de la Légion d'honneur au naturel.



**Mably**

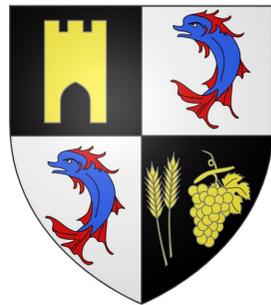
De sinople à la roue dentée d'argent accostée de deux épis de blé tigés d'or, au chef d'argent papellonné de gueules.

En usage depuis 1996



**Riorges**

Écartelé : au premier d'argent au lion de gueules ; au deuxième de gueules aux deux clés passées en sautoir l'une d'or l'autre d'argent ; au troisième d'azur à l'escarboucle d'or au chef de gueules ; au quatrième d'or au faisceau de licteur sommé d'un bonnet phrygien accosté de deux tourteaux, le tout de gueules.



**Villerest**

Écartelé : au premier de sable à la tour-porte ouverte de ville du lieu ; au deuxième et au troisième d'argent au dauphin d'azur loré, créché, barbé et paumé de gueules ; au quatrième de sable aux deux épis de blé tigés d'or, senestrés d'une grappe de raisin feuillée d'une pièce du même.

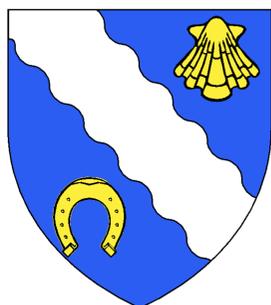
## Communes de l'ancien canton de Saint-Germain-Laval : incorporées dans le nouveau canton de Boën sur Lignon, après la réforme territoriale de 2015.

Amions, **Bully, Dancé, Grézolles**, Luré, Nollieux, **Pommiers**, Saint-Georges-de-Baroille, **Saint-Germain-Laval**, Saint-Julien-d'Odde, Saint-Martin-la-Sauveté, **Saint-Paul-de-Vézelin**, **Saint-Polgues**, Souternon.



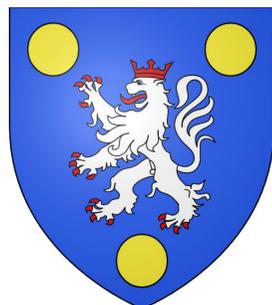
**Bully**

Tiercé en bande : au premier de sinople à la roue d'argent senestrée d'un bourdon de pèlerin du même ; au second d'argent au calice de gueules accompagné de deux ceps de vigne de sable fruités de gueules et feuillés de sinople ; au troisième de sable au pèlerin couronné d'argent ; le tout enfermé dans une bordure coupée-crénelée d'azur et d'argent.



**Dancé**

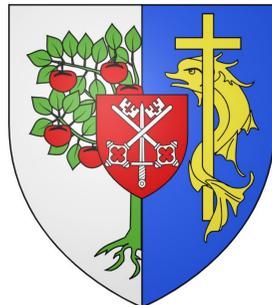
D'azur à la bande ondulée d'argent accompagnée en chef d'une coquille d'or et en pointe d'un fer à âne de même.



**Grézolles**

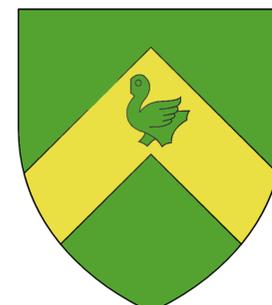
D'azur au lion d'argent armé, lampassé et couronné de gueules, accompagné de trois besants d'or.

Blason de la famille de Gayardon de Grézolles



**Pommiers**

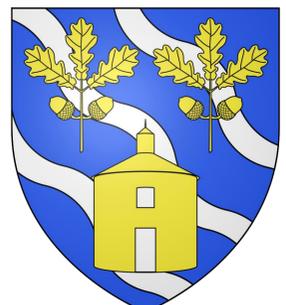
Parti : au premier d'argent au pommier arraché de sinople, fruité de gueules ; au second d'azur à la croix latine d'or le pied entortillé d'un dauphin du même ; sur le tout un écu de gueules à deux clés affrontées d'argent passées en sautoir et brochant sur une épée haute du même.



**Saint-Germain-Laval**

De sinople au chevron d'or chargé d'une merlette de sinople.

En usage depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.



**Saint-Paul-de-Vézelin**

D'azur à trois cotices ondulées d'argent, à la tour d'or couverte du même, ouverte et ajourée d'argent, sommée d'un lanternon du troisième, accompagnée en chef de deux rameaux de chêne enlignés d'or.

Création de Claude Guinard  
Conférence permanente d'héraldique de la Loire

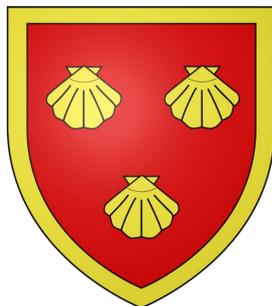


**Saint-Polgues**

D'or au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or.

Blason de la Maison d'Augerolles

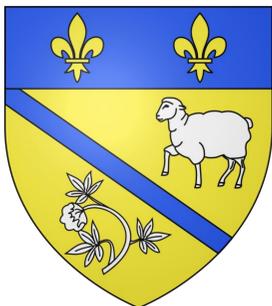
## Autres blasons de communes limitrophes



**Chauffailles**

De gueules à trois coquilles d'or ; à la bordure du même.

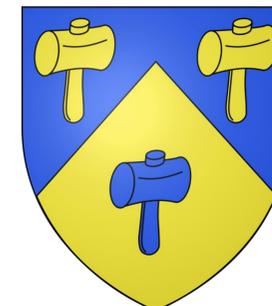
Ces armes rappellent celles de la famille d'Amanzé (de gueules à trois coquilles d'or), seigneurs de Chauffailles.



**Cours-La Ville**

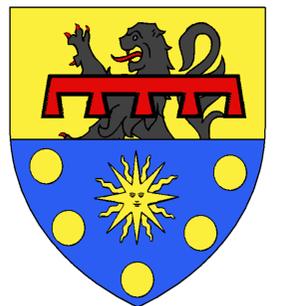
D'or à la cotice d'azur accompagnée en chef d'un mouton et en pointe d'une fleur de coton à la tige arrondie et feuillée de trois pièces, le tout d'argent cousu sur le champ ; au chef d'azur chargé de deux fleurs de lys d'or.

Blason en enquerre (synonyme d'enquérir) expression utilisée en héraldique pour qualifier les armes qui ne sont pas établies selon les règles ordinaires du blason, plus particulièrement la règle dite, de contrariété des couleurs (ni métal sur métal, ni émail sur émail).



**Le Mayet-de-Montagne**

D'or mantelé d'azur aux trois maillets de l'un sur l'autre



**Thizy-les-Bourgs**

Coupé : au premier d'or au lion issant de sable armé et lampassé de gueules, chargé d'un lambel de cinq pendans de même ; au second d'azur au soleil figuré, rayonnant et flamboyant d'or accompagné de cinq besants du même, placés en orle.

Commune nouvelle  
Création Bernard Chazelle